PISEAU II Fiche Environnementale De Diagnostic Simplifiée (FEDS)

1. Intitulé de la composante

: Gestion des eaux souterraines

2. Nom du projet : Création d'un forage de reconnaissance « Ouled M'Barek

B Belgacem »

3. Gouvernorat, Délégation, secteur(ou lieu)

: Sidi Bouzid, Sidi Bouzid Est,

4. Maitre de l'ouvrage

: SIDI BOUZID.

5. Nom et dresse de l'Entrepreneur

: FORACO

6. Cocher dans le tableau, le (s) sous projet (s) Objet de ce criblage

Gestion des eaux souterraines		Gestion de l'irrigation (PI)	conservation et protection des sols	Amélioration en Eau Potable (AEP)	
forage profond>700m		création de PI < 100h avec eaux conventionnelles	assainissement rural	création des AEP	
forage profond<700m	X	création de PI >100h avec eaux conventionnelles	Amélioration de STEP	utilisation des citernes	
forage géothermique		réhabilitation/ modernisation des PI >100 ha	Autres (à définir)	réhabilitation des réseaux pour la GDA	
injection des EUT dans les nappes phréatiques		réhabilitation/ modernisation des PI <100 ha		réhabilitation des réseaux pour la SONEDE	
		réhabilitation des grands PIs >100 ha		Autres (à définir)	
Autres (à définir)		assainissement/ drainage			
		réhabilitation des PI avec EUTs			
		création des PI avec des EUTS			

7. Impact environnementale : indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable (oui/non). Dans le cas où l'impact est applicable (oui). La 2ème sous colonne « échelle de pondération ». au cas où l'impact sur l'environnement n'est pas applicable (Non), indique le chiffre Zéro. Il est à noter que lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet a été identifié, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social de ce sous projet est évaluée. Cette évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse, l'importance de l'effet environnemental, qui permet de porter un jugement sur l'ensemble des effets prévisibles de l'aspect environnemental. L'importance de l'impact est exprimée selon trois niveaux : faible, moyenne, forte (échelle de pondération de 1à 3).

Chef d'Arrondissement des Ressou ces en Eaux Abdelaziz SAAD

	Est-ce que le sous projet ou groupe de		Pondération	
	sous projets	Applicable	Echelle de	Pondération
		(Oui/Non)	pondération	
1	Est situé sur un site ou une aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne?	non	3	0
2	Est situé sur un site ou une aire naturelle (foret, zone humide, habitat naturel, aire protégée localement par les wilayas ou les communes ?	oui	2	2
3	Augmentera la salinité des sols de plus de 2g/litre à l'intérieur ou en aval du PI?	non	3	0
4	Est située déjà sur une nappe phréatique surexploitée ?	oui	3	3
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI?	non	2	0
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique)?	non	2	0
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement?	oui	1	1
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	oui	1	1
9	Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site de projet ?	oui	1	1
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site?	non	3	0
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs en aval du PI ?	non	2	0
12	consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud) ?	non	2	0
		pondération	25	8

(a)Si le total de pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est

(b) Si le total de pondération est moins à de 12 points, et une FIES n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront inclus dans les cahiers de charges que le maitre d'œuvre devrait respecter requise.

8. Impact social: indiquer si l'impact social mentionné est applicable (Oui/Non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets	applicable (Oui/Non)
1	est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ?	oui
2	Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats,	non
	biens, sources de revenus ou de moyens d'existences, services publics ?	

(FEDS)

	DITUET ERAYOU
1.	Intitulé de la composante :
2.	Intitulé de la composante: AITHET FRAYOU Nom du projet: forage de Reconas & ance de I FRAYOU Nom du projet: SRZ BIR L'HPAY
3.	Nom du projet :faragede Relation S.B.Z. BIR. L'HPAY Gouvernorat, Délégation, Secteur (ou lieu) : S.B.Z. BIR. L'HPAY
5.	Nom et adresse de l'entrepreneur : NZZAR.

6. Cocher dans le tableau, le sous projet (s) objet de criblage :

6. Cocher dans le Gestion des eaux souterrains	Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et protection des sols	Adduction d'Eau potable (AEP)	
Forage profond de >700m	Création de PI<100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP	
Forage profond de <700m	Création de PI>100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration de STEP	Utilisation des citernes	
Forage géothermique	Réhabilitation/ modernisation des PI>100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour la GDA	
Injection des EUP dans les nappes phréatiques	Réhabilitation/ modernisation des PI<100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE	
	Réhabilitation des grands Pis>100 ha		Autres (à définir)	
Autres (à définir)	Assainissement /drainage			
	Réhabilitation des PI avec des EUT			
	Création des PI avec des EUTs			

7. Impact Environnemental: Indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable. Dans le cas ou l'impact est applicable, transposer dans la 3ème sous colonne « pondérale », le même chiffre indiquée dans la sous colonne 3 « échelle de pondération ». Au cas ou l'impact sur l'environnement n'est pas applicable (Non), indique le chiffre Zéro. Il à noter que lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet a été identifié, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social de ce sous projet est évaluée. Cette évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse, l'importance de l'effet environnemental, qui permet de porter un jugement sur l'ensemble des prévisibles de l'aspect environnemental du sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée

	Pondération			
1	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets?	Applicable (Oui/Non)	Echelle de pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	Non.	3	-
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilayas ou les communes ?	orui	2	2
3	Augmentera la salinité des sols de plus de g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	oni	3	3
4	Est située déjà sur une nappe phréatique surexploitée	uen.	3	-
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI?	om.	2	2
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,)?	New.	2	
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	omi	1	Λ
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	Oui	1	1
9	Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet ?	oni	1	1
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site du projet ?	ishi.	3	1
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI?	New	2	-
12	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)	Non.	2	_
Tota	Total pondération			-11

- (a) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise.
- (b) Si le total de la pondération est moins de 12 points, et une (FIES) n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront inclues dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter.

8. Impact Social: Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (Oui/Non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Applicable (Oui/Non)
1	Est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ?	om.
2	Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, sources de revenus ou de moyens d'existence, service publics?	Non.



(FEDS)

1.	Intitulé de la composante: RMAIDIA. Nom du projet: Farage de recomaissance de RMAIDIA
2.	Nom du projet: Farage de recomaissame de RMAIPIN
3.	Gouvernorat, Délégation, Secteur (ou lieu): S.B.Z S.T
4.	Maitre de l'ouvrage: CRDA: SBZ
<i>5</i> .	Maitre de l'ouvrage: CRDA: SBZ. Nom et adresse de l'entrepreneur: Equi pe ment Hydroli qui EH
	Cocher dans le tableau le sous projet (s) objet de criblage :

Gestion des eaux souterrains	Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et protection des sols	Adduction d'Eau potable (AEP)
Forage profond de >700m	Création de PI<100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profond de <700m	Création de PI>100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration de STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermique	Réhabilitation/ modernisation des PI>100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour la GDA
Injection des EUP dans les nappes phréatiques	Réhabilitation/ modernisation des PI<100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
	Réhabilitation des grands Pis>100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)	Assainissement /drainage Réhabilitation des PI avec des EUT		
	Création des PI avec des EUTs	<	

7. Impact Environnemental: Indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable. Dans le cas ou l'impact est applicable, transposer dans la 3ème sous colonne « pondérale », le même chiffre indiquée dans la sous colonne 3 « échelle de pondération ». Au cas ou l'impact sur l'environnement n'est pas applicable (Non), indique le chiffre Zéro. Il à noter que lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet a été identifié, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social de ce sous projet est évaluée. Cette évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse, l'importance de l'effet environnemental, qui permet de porter un jugement sur l'ensemble des prévisibles de l'aspect environnemental du sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon trois niveaux faible, moyenne, forte (échelle de pondération de 1 à 3).

			Pondération	
	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets?	Applicable (Oui/Non)	Echelle de pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	Nen.	3	
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilayas ou les communes?	em.	2	2
3	Augmentera la salinité des sols de plus de g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	Non	3	_
4	Est située déjà sur une nappe phréatique surexploitée	ven.	3	
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI?	New	2	_
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,)?	Non	2	-
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement?	oui	1	1
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel?	on.	I	1
9	Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet ?	om.	1	1
10	1 1: J. limida) care	Non.	3	-
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI?	Nan.	2	
12		Non	2	
To	tal pondération		25	5

(a) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise.

(b) Si le total de la pondération est moins de 12 points, et une (FIES) n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront inclues dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter.

8. Impact Social: Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (Oui/Non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Applicable (Oui/Non)
1	Est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ?	ovi
2	Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, sources de revenus ou de moyens d'existence, service publics?	New.

(FEDS)

Draita.
1. Intitulé de la composante: LAGA. 2. Nom du projet: Forage de Revonant Same V. SPAJA. 2. Nom du projet: Forage de Revonant Same V. SPAJA.
2 Nam du projet:
2 Convernoral, Delegation, and a convernoral convernor
4. Maitre de l'ouvrage :
5. Nom et adresse de l'entrepreneur.
Cocher dans le lableau, le sous p. 5

6. Cocher dans le Gestion des eaux outerrains	Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et protection des sols	(AEP)
Forage profond de	Création de PI<100 ha avec eaux	Assainissement rural	Création des AEP
> 700m Forage profond de	conventionnelles Création de PI>100 ha avec eaux	Amélioration de STEP	Utilisation des citernes
<700m	conventionnelles Réhabilitation/	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour
Forage géothermique	modernisation des PI>100 ha	ueji,	la GDA Réhabilitation des réseaux pour
Injection des EUP dans les nappes phréatiques	Réhabilitation/ modernisation des PI<100 ha		le transfert à la SONEDE
	Réhabilitation des		Autres (à définir)
Autres (à définir)	grands Pis>100 ha Assainissement		
Amos	/drainage Réhabilitation des PI avec des EUT		
	Création des P1 avec des EUTs		

7. Impact Environnemental: Indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable.

Dans le cas ou l'impact est applicable, transposer dans la 3ème sous colonne « pondérale », le même chiffre indiquée dans la sous colonne 3 « échelle de pondération ». Au cas ou l'impact sur l'environnement n'est pas applicable (Non), indique le chiffre Zéro. Il à noter que lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet a été identifié, l'importance des modifications l'ensemble des impacts potentiels du sous projet a été identifié, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social de ce sous projet est évaluée. Cette évaluation prévisibles de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs).

1				Pondération	11-2
_	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets?		icable (Non)	Echelle de pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?		nal	3	-
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilayas ou les communes ?	(Z)	m,	2	2
3	Augmentera la salinité des sols de plus de g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	2	on	3	_
4	Est située déjà sur une nappe phréatique surexploitée	N	ion.	3	
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI?		Sy	2	-
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,)?	\sim	l ev	2	•
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	N	W	1	-
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	S	n.	1	4
9	Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet ?	5	m'	1	1
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site du projet ?	No	M	3	_
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI ?	~ ~ e	M	2	_
12	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)	~	an	2	-
Tota	al pondération			25	4

- (a) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise.
- (b) Si le total de la pondération est moins de 12 points, et une (FIES) n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront inclues dans les cahiers de charge que le maitre d'œuvre devrait respecter.

8. Impact Social : Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (Oui/Non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets?	Applicable (Oui/Non)
1	Est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ?	ani
2	Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, sources de revenus ou de moyens d'existence, service publics ?	nen.

(FEDS)

- 2. Nom du projet: Perage de Reconnai Same d'A AMANO.
- 3. Gouvernorat, Délégation, Secteur (ou lieu): ... S. B. Z. ... BEN Dun...
- 4. Maitre de l'ouvrage: LRDA JBE
- 5. Nom et adresse de l'entrepreneur: .. E. H. I. Egun pe ment. Hydro lique,
- 6. Cocher dans le tableau, le sous projet (s) objet de criblage :

Gestion des eaux souterrains	Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et protection des sols	Adduction d'Eau potable (AEP)	
Forage profond de >700m	Création de PI<100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP	
Forage profond de <700m	Création de PI>100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration de STEP	Utilisation des citernes	
Forage géothermique	Réhabilitation/ modernisation des PI>100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour la GDA	
Injection des EUP dans les nappes phréatiques	Réhabilitation/ modernisation des PI<100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE	
	Réhabilitation des grands Pis>100 ha		Autres (à définir)	
Autres (à définir)	Assainissement /drainage			
	Réhabilitation des PI avec des EUT			
	Création des PI avec des EUTs			

7. Impact Environnemental: Indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable. Dans le cas ou l'impact est applicable, transposer dans la 3ème sous colonne « pondérale », le même chiffre indiquée dans la sous colonne 3 « échelle de pondération ». Au cas ou l'impact sur l'environnement n'est pas applicable (Non), indique le chiffre Zéro. Il à noter que lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet a été identifié, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social de ce sous projet est évaluée. Cette évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse, l'importance de l'effet environnemental, qui permet de porter un jugement sur l'ensemble des prévisibles de l'aspect environnemental du sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon trois niveaux: faible, moyenne, forte (échelle de pondération de l à 3).



		Pondération	
Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets?	Applicable (Oui/Non)	Echelle de pondération	Pondération
Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne?	New.	3	-
Est situé sur un site ou aire naturelle (foret, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilavas ou les communes ?	om.	2	2.
Augmentera la salinité des sols de plus de g/titre à	nan	3	-
l'intérieur ou en aval du PI? Est située déjà sur une nappe phréatique surexploitée	am,	3	3
Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI?	nen	2	
Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,)?	non	2	-
Est situé dans une zone où il n'existe pas un reseau	new.	1	-
Utilisera des engins de transport ou des équipements	owi	1	1
Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet ?	oni	1	1
Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur	wan.	3	-
Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI?	Non.	2	
12 Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)	nen.	2	-
Total pondération		25	

(a) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une siche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise.

(b) Si le total de la pondération est moins de 12 points, et une (FIES) n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront inclues dans les cahiers de charge que le maitre d'œuvre devrait respecter.

8. Impact Social: Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (Oui/Non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Applicable (Oui/Non)
		oni
1	Est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ? Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, sources de	New.
2	Aura un impact sur l'acces des populations tocules à terres et le revenus ou de moyens d'existence, service publics ?	10041



(FEDS)

1.	Intitulé de la composante: ALTHET ZIDANE
	Aller 2 land
2.	Nom du projet: Forage de reconnais ance de Althet Zadane
_	Gouvernorat, Délégation, Secteur (ou lieu): S.B.Z. Menzel Rouzeune
<i>5.</i>	Gouvernorat, Delegation, Secteur (ou fleu): 2.8.2.1.120320C Roungers
	0.000 0.00

4. Maitre de l'ouvrage: CRDA SBZ

6. Cocher dans le tableau, le sous projet (s) objet de criblage :

Gestion des eaux souterrains	Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et protection des sols	Adduction d'Eau potable (AEP)
Forage profond de >700m	Création de PI<100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profond de <700m	Création de PI>100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration de STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermique	Réhabilitation/ modernisation des PI>100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour la GDA
Injection des EUP dans les nappes phréatiques	Réhabilitation/ modernisation des PI<100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
	Réhabilitation des grands Pis>100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)	Assainissement /drainage		
	Réhabilitation des PI avec des EUT		
	Création des PI avec des EUTs		

7. Impact Environnemental: Indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable. Dans le cas ou l'impact est applicable, transposer dans la 3ème sous colonne « pondérale », le même chiffre indiquée dans la sous colonne 3 « échelle de pondération ». Au cas ou l'impact sur l'environnement n'est pas applicable (Non), indique le chiffre Zéro. Il à noter que lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet a été identifié, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social de ce sous projet est évaluée. Cette évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse, l'importance de l'effet environnemental, qui permet de porter un jugement sur l'ensemble des prévisibles de l'aspect environnemental du sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon trois niveaux : faible, moyenne, forte (échelle de pondération de 1 à 3).

-			Pondération	
	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets?	Applicable (Oui/Non)	Echelle de pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne?		3	-
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilayas ou les communes ?	oui	2	2.
3	Augmentera la salinité des sols de plus de g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	ovi	3	3.
4	Est située déjà sur une nappe phréatique surexploitée	owi	3	3
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI?	Non.	2	_
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,)?	ovi	2	2.
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement?	Non.	1	
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	0 m.	1	1
9	Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet ?	nen =	1	-
10	1 10 1 1 1 (II do lineardo) carre	New.	3	-
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI?	Nen.	2	-
12		Non.	2	
T_{O}	tal pondération		25	1 11

(a) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise.

(b) Si le total de la pondération est moins de 12 points, et une (FIES) n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront inclues dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter.

8. Impact Social: Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (Oui/Non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Applicable (Oui/Non)
1	Est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ?	owi
2	Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, sources de revenus ou de moyens d'existence, service publics?	nev.





(FEDS)

1.	Intitulé de la composante: NOWEMAR LAHMAYMA
<i>2</i> .	Nom du projet: Forage de Reconnaissance Notemaima
3.	Gouvernorat, Délégation, Secteur (ou lieu) :
4.	Maitre de l'ouvrage : SBZ ERDA
<i>5</i> .	Nom et adresse de l'entrepreneur : S.S.S.A.M.E.

6.	Cocher	dans l	le tableau,	le sous	projet (s)	objet de criblage :
----	--------	--------	-------------	---------	------------	---------------------

Gestion des eaux souterrains	Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et protection des sols	Adduction d'Eau potable (AEP)
Forage profond de >700m	Création de PI<100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profond de <700m	Création de PI>100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration de STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermique	Réhabilitation/ modernisation des PI>100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour la GDA
Injection des EUP dans les nappes phréatiques	Réhabilitation/ modernisation des PI<100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
	Réhabilitation des grands Pis>100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)	Assainissement /drainage		
	Réhabilitation des PI avec des EUT		
	Création des PI avec des EUTs		

7. Impact Environnemental: Indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable. Dans le cas ou l'impact est applicable, transposer dans la 3ème sous colonne « pondérale », le même chiffre indiquée dans la sous colonne 3 « échelle de pondération ». Au cas ou l'impact sur l'environnement n'est pas applicable (Non), indique le chiffre Zéro. Il à noter que lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet a été identifié, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social de ce sous projet est évaluée. Cette évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse, l'importance de l'effet environnemental, qui permet de porter un jugement sur l'ensemble des prévisibles de l'aspect environnemental du sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon trois niveaux faible, moyenne, forte (échelle de pondération de 1 à 3).



Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne? Non 3 -	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?		Pondération	
Est situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone humide, habital naturel, aire protégée localement par les wilayas ou les communes? Augmentera la salinité des sols de plus de g/litre à l'intérieur ou en aval du PI? Est située déjà sur une nappe phréatique surexploitée ou 3 3. Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI? Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,)? Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement? Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel? Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet? D'Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site du projet? Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI? Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)	1 Est situé sur un site ou gire culture l'		Echelle de	Pondération
localement par les wilayas ou les communes? Augmentera la salinité des sols de plus de g/litre à l'intérieur ou en aval du PI? Est située déjà sur une nappe phréatique surexploitée ou 3 3. Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI? Est situé aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,)? Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement? Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel? Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet? Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI? Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)	2 Est situé sur un site ou gira naturelle (f. f. f	Non.		
4 Est située déjà sur une nappe phréatique surexploitée 5 Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI? Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,)? Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement? Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel? Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet? O Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site du projet? Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI? Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)	localement par les wilayas ou les communes ? Augmentera la salinité des sols de la	on'	2	2
accessible aux utilisateurs à l'aval du PI? Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,)? Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement? Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel? Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet? Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site du projet? Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI? Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)	4 Est située déjà sur une nappe phrédique	New	3	_
Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,)? Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement? Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel? Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet? Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site du projet? Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI? Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)	of the tode id a la alministion do la management	om.	3	3
Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement? Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel? Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet? Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site du projet? Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI? Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)	Est situé à aval des industries pal	non	2	
Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel? Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet? Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site du projet? 1 Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI? Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)		Non	2	_
Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet? Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site du projet? Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI? Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)		om.	1	1
O Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site du projet? 1 Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI? 2 Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud) 1 1 1 2	de forage à base de diesel ? Générera des déchets :	oui	1	
Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI? Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud) Otal pondération On 3 — 2 —	stockés sur le site du projet ? O Générera des déchets dangeres (l'illiant de l'altre	ove.	1	
2 Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud) Otal pondération 2 -		Non	3	_
même nappe (à l'exception des nappes du Sud) otal pondération 2 -		Neg.	2	_
nut ponderation	même nappe (à l'exception des papers la	Non		
	nai ponderation		25	8

- (a) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise.
- (b) Si le total de la pondération est moins de 12 points, et une (FIES) n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront inclues dans les cahiers de charge que le maitre d'œuvre devrait respecter.

8. Impact Social : Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (Oui/Non)

1	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets? Est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée?	Applicable (Oui/Non)
-	and the part still to the population of the population of the part	am.
-	revenus ou de moyens d'existence, service publics?	Non.

(FEDS)

1.	Intitulé de la composante: BHDiR 2704NA 1
2.	Nom du projet: Forage de Melo maissauce 21 Toy MA 1
3.	Gouvernorat, Délégation, Secteur (ou lieu): SBZ TEL MA
4.	Maitre de l'ouvrage: CRDA SBZ
	Nom et adresse de l'entrepreneur : FORA CO
_	

6. Cocher dans le tableau, le sous projet (s) objet de criblage :

Gestion des eaux souterrains	Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et protection des sols	Adduction d'Eau potable (AEP)
Forage profond de >700m	Création de PI<100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profond de <700m	Création de PI>100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration de STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermique	Réhabilitation/ modernisation des PI>100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour la GDA
Injection des EUP dans les nappes phréatiques	Réhabilitation/ modernisation des PI<100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
	Réhabilitation des grands Pis>100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)	Assainissement /drainage		
	Réhabilitation des PI avec des EUT		
	Création des PI avec des EUTs		

7. Impact Environnemental: Indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable. Dans le cas ou l'impact est applicable, transposer dans la 3ème sous colonne « pondérale », le même chiffre indiquée dans la sous colonne 3 « échelle de pondération ». Au cas ou l'impact sur l'environnement n'est pas applicable (Non), indique le chiffre Zéro. Il à noter que lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet a été identifié, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social de ce sous projet est évaluée. Cette évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse, l'importance de l'effet environnemental, qui permet de porter un jugement sur l'ensemble des prévisibles de l'aspect environnemental du sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon trois niveaux : faible, moyenne, forte (échelle de pondération de 1 à 3).

			Pondération	
	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets?	Applicable (Oui/Non)	Echelle de pondération	Pondération
I	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	ina.	3	3
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilayas ou les communes ?	ou.	2	2
3	Augmentera la salinité des sols de plus de g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	nen	.3	_
4	Est située déjà sur une nappe phréatique surexploitée	om.	3	3
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI?	Nen	2	-
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,)?	New	2	
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	non	1	-
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	om.	1	٨
9	Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet ?	on.	1	1
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site du projet ?	nlen.	3	
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI?	Non.	2	-
12	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)	Non	2	-
Tota	al pondération		25	10

- (a) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise.
- (b) Si le total de la pondération est moins de 12 points, et une (FIES) n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront inclues dans les cahiers de charge que le maitre d'œuvre devrait respecter.

8. Impact Social : Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (Oui/Non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Applicable (Oui/Non)
1	Est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ?	ou.
2	Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, sources de revenus ou de moyens d'existence, service publics ?	Nsy.



(FEDS)

1. Intitulé de la composante : GUATRANA 4	
2. Nom du projet: Forage de Recomaissance AMRA	ľ
3. Gouvernorat, Délégation, Secteur (ou lieu): & Z & E.Z & E.Z. T	
4. Maitre de l'ouvrage: CROA SBE:	
5. Nom et adresse de l'entrepreneur : FORACO	
6. Cocher dans le tableau, le sous projet (s) objet de criblage :	

Gestion des eaux souterrains	Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et protection des sols	Adduction d'Eau potable (AEP)
Forage profond de >700m	Création de PI<100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profond de <700m	Création de PI>100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration de STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermique	Réhabilitation/ modernisation des PI>100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour la GDA
Injection des EUP dans les nappes phréatiques	Réhabilitation/ modernisation des PI<100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
	Réhabilitation des grands Pis>100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)	Assainissement /drainage		
	Réhabilitation des PI avec des EUT		
	Création des PI avec des EUTs		

7. Impact Environnemental: Indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable. Dans le cas ou l'impact est applicable, transposer dans la 3ème sous colonne « pondérale », le même chiffre indiquée dans la sous colonne 3 « échelle de pondération ». Au cas ou l'impact sur l'environnement n'est pas applicable (Non), indique le chiffre Zéro. Il à noter que lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet a été identifié, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social de ce sous projet est évaluée. Cette évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse, l'importance de l'effet environnemental, qui permet de porter un jugement sur l'ensemble des prévisibles de l'aspect environnemental du sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon trois niveaux : faible, moyenne, forte (échelle de pondération de 1 à 3).

			Pondération	
1	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Applicable (Oui/Non)	Echelle de pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	Msy.	3	_
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilayas ou les communes ?	am.	2	2
3	Augmentera la salinité des sols de plus de g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	non	3	_
4	Est située déjà sur une nappe phréalique surexploitée	Nsn.	3	
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI?	Non	2	
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,)?	non	2	_
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	NO	1	-
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	em.	I	Λ
9	Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet ?	om.	1	1
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site du projet ?	Mon.	3	-
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI ?	Non	2	_
12	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)	Non	2	-
Tota	al pondération		25	4.

- (a) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise.
- (b) Si le total de la pondération est moins de 12 points, et une (FIES) n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront inclues dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter.

8. Impact Social : Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (Oui/Non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets?	Applicable (Oui/Non)
1	Est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ?	w.
2	Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, sources de revenus ou de moyens d'existence, service publics ?	wen.



(FEDS)

1.	Intitulé de la composante : JENEF KARMA.
2.	Nom du projet: Lorage de Relannai & Dury JNERK ARME
3.	Gouvernorat, Délégation, Secteur (ou lieu):
4.	Maitre de l'ouvrage: CRDA &BZ
5.	Nom et adresse de l'entrepreneur :

6. Cocher dans le tableau, le sous projet (s) objet de criblage :

Gestion des eaux souterrains	Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et protection des sols	Adduction d'Eau potable (AEP)
Forage profond de >700m	Création de PI<100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profond de <700m	Création de PI>100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration de STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermique	Réhabilitation/ modernisation des PI>100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour la GDA
Injection des EUP dans les nappes phréatiques	Réhabilitation/ modernisation des PI<100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
	Réhabilitation des grands Pis>100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)	Assainissement /drainage		
	Réhabilitation des PI avec des EUT		
	Création des PI avec des EUTs		

7. Impact Environnemental: Indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable. Dans le cas ou l'impact est applicable, transposer dans la 3ème sous colonne « pondérale », le même chiffre indiquée dans la sous colonne 3 « échelle de pondération ». Au cas ou l'impact sur l'environnement n'est pas applicable (Non), indique le chiffre Zéro. Il à noter que lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet a été identifié, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social de ce sous projet est évaluée. Cette évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse, l'importance de l'effet environnemental, qui permet de porter un jugement sur l'ensemble des prévisibles de l'aspect environnemental du sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée seléktrois niveaux: faible, moyenne, forte (échelle de pondération de l à 3).

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Applicable (Oui/Non)	Echelle de pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	New	3	-
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilayas ou les communes ?	om,	2	٧
3	Augmentera la salinité des sols de plus de g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	Non	3	
4	Est située déjà sur une nappe phréalique surexploitée	Non	3	-
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI ?	Non	2	—)
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,) ?	Non	2	-
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	Non	1	
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	s.u.	1	1
9	Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet ?	om,	1	1
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site du projet ?	Non	3	·,
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI?	non	2	-
12	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)	Non	2	-
Tot	al pondération		25	4

- (a) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise.
- (b) Si le total de la pondération est moins de 12 points, et une (FIES) n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront inclues dans les cahiers de charge que le maitre d'œuvre devrait respecter.

8. Impact Social : Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (Oui/Non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Applicable (Oui/Non)
1	Est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ?	om.
2	Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, sources de revenus ou de moyens d'existence, service publics ?	Non.



(FEDS)

	G. FITA MALHA	
1.	Intitulé de la composante: QUEZTA MALHA	Mall
2	Intitulé de la composante: GuELTH PILLHH. Nom du projet: Fonge te Relonnai SSanie Bulto Gouvernorat, Délégation, Secteur (ou lieu): SBZ Reguelo Maitre de l'apprage: CODA SBZ	FIEINA
2.	Communat Diligation Secteur (on lieu): SB2 Kenthelo	
3.	Maitre de l'ouvrage:	
4.	Maitre de l'ouvrage :	
5.	Nom et adresse de l'entrepreneur : I SAME	
	: (/) -List de aviblage:	

6. Cocher dans le tableau, le sous projet (s) objet de criblage :

Gestion des caux souterrains	Gestion de Pirrigation (PI)	Conservation et protection des sols	Adduction d'Eau potable (AEP)
Forage profond de >700m	Création de PI<100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profond de <700m	Création de PI>100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration de STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermique	Réhabilitation/ modernisation des PI>100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour la GDA
Injection des EUP dans les nappes phréatiques	Réhabilitation/ modernisation des PI<100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
	Réhabilitation des grands Pis>100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)	Assainissement /drainage		
	Réhabilitation des PI avec des EUT		
	Création des PI avec des EUTs		

7. Impact Environnemental: Indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable. Dans le cas ou l'impact est applicable, transposer dans la 3ème sous colonne « pondérale », le même chiffre indiquée dans la sous colonne 3 « échelle de pondération ». Au cas ou l'impact sur l'environnement n'est pas applicable (Non), indique le chiffre Zéro. Il à noter que lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet a été identifié, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social de ce sous projet est évaluée. Cette évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse, l'importance de l'effet environnemental, qui permet de porter un jugement sur l'ensemble des prévisibles de l'aspect environnemental du sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon projet sur une composante donnée de l'environnement de pondération de l'à 3).

			Pondération	
E	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Applicable (Oui/Non)	Echelle de pondération	Pondération
1 Es	t situé sur un site ou aire culturelle, historique, chéologique protégé par la législation Tunisienne ?	New	3	
2 Es hu	et situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone unide, habitat naturel, aire protégée) protégée calement par les wilayas ou les communes ?	OM.	2	2
3 A1	igmentera la salinité des sols de plus de g/litre a	Mon	3	_
$\frac{l'i}{r}$	ntérieur ou en aval du PI ? st située déjà sur une nappe phréatique surexploitée	Ow.	3	3.
5 C	ontribuera à la diminution de la quantité d'eau ccessible aux utilisateurs à l'aval du PI ?	Nen	2	
6 E	st situé à aval des industries polluantes (métallurgie, menterie, engrais, chimique et pétrochimique,) ?	New	2	-
7 E.	st situé dans une zone où il n'existe pas un réseau 'assainissement ?	Man	1	
8 U	dissumssement : Itilisera des engins de transport ou des équipements e forage à base de diesel ?	om.	1	۸
9 G	Générera des déchets non dangereux et qui seront tockés sur le site du projet ?	om.	1	1
10 G	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site du projet ?	non.	3	_
11 D	Peut être une cause de maladie hydrique pour les griculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI?	non.	2	
12 (Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la nême nappe (à l'exception des nappes du Sud)	Non.	2	
Total	pondération		25	1

(a) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise.

(b) Si le total de la pondération est moins de 12 points, et une (FIES) n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront inclues dans les cahiers de charge que le maitre d'œuvre devrait respecter.

8. Impact Social: Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (Oui/Non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Applicable (Oui/Non)
		an,
2	Est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ? Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, sources de revenus ou de moyens d'existence, service publics ?	Non.

(FEDS)

1. Intitulé de la composante : DA Khlet ZAFZAF	
2 Nom du projet. Lo rage de relennoù Ssans	in the norman follow
3. Gouvernorat, Délégation, Secteur (ou lieu):	+0.11K.1949.
4. Maitre de l'ouvrage: C.R.D.A	
5. Nom et adresse de l'entrepreneur : N.i. 2 AR	
6. Cocher dans le tableau, le sous projet (s) objet de criblage	:

Gestion des eaux souterrains	Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et protection des sols	Adduction d'Eau potable (AEP)
Forage profond de >700m	Création de PI<100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profond de <700m	Création de PI>100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration de STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermique	Réhabilitation/ modernisation des P1>100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour la GDA
Injection des EUP dans les nappes phréatiques	Réhabilitation/ modernisation des PI<100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
	Réhabilitation des grands Pis>100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)	Assainissement /drainage		
	Réhabilitation des P1 avec des EUT		
	Création des PI avec des EUTs		

7. Impact Environnemental: Indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable. Dans le cas ou l'impact est applicable, transposer dans la 3ème sous colonne « pondérale », le même chiffre indiquée dans la sous colonne 3 « échelle de pondération ». Au cas ou l'impact sur l'environnement n'est pas applicable (Non), indique le chiffre Zéro. Il à noter que lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet a été identifié, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social de ce sous projet est évaluée. Cette évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse, l'importance de l'effet environnemental, qui permet de porter un jugement sur l'ensemble des prévisibles de l'aspect environnemental du sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon trois niveaux: faible, moyenne, forte (échelle de pondération de 1 à 3).



1			Pondération	
	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets?	Applicable (Oui/Non)	Echelle de pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	New	3	-
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilayas ou les communes ?	om,	2	2
3	Augmentera la salinité des sols de plus de g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	Non	3	_
4	Est située déjà sur une nappe phréatique surexploitée	ow.	3	3
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI?	ow'	2	2.
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,)?	non	2	_
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement?	Nen	1	-
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	Out.	1	۵.
9	Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet ?	or.	I	1.
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site du projet ?	Non	3	
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs an aval du PI?	Non.	2	-
12	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)	Non	2	-
Tota	al pondération		25	9

- (a) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise.
- (b) Si le total de la pondération est moins de 12 points, et une (FIES) n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 du DCPES seront inclues dans les cahiers de charge que le maitre d'œuvre devrait respecter.
- 8. Impact Social: Indiquer si l'impact social mentionné est applicable (Oui/Non)

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Applicable (Oui/Non)
1	Est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ?	an,
2	Aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, sources de revenus ou de moyens d'existence, service publics?	Non.